

■ **Fondation en faveur d'un laboratoire de recherches horlogères**, à Neuchâtel, CH-645-1003715-4 (FOSC du 03.12.2004, p. 8). Iseli Lucien n'est plus membre du comité de fondation; ses pouvoirs sont radiés. Signature collective à deux a été conférée à Storrer Pierre-Alain, de Neuchâtel, à Corcelles-Comondrèche, membre du comité de fondation.

Journal no 3738 du 13.12.2005  
(03155512 / CH-645.1.003.715-4)